

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 12 décembre 2024 à 13h30**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 12 décembre 2024 à 13h30, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 29 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Au cours de la séance, 1 membre a rejoint l'instance.

Décision n°CA20241203

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), et notamment les articles 175 à 177 ;

Vu le décret n°2016-247 du 3 mars 2016 relatif à la gouvernance des achats de l'Etat ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu l'avis favorable du Recteur de région en date du 11 décembre 2024.

Budget rectificatif n°2 2024

Article 1-

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes pour Grenoble INP - UGA :

- 1 248 ETPT sous plafond et 288 ETPT hors plafond (total 1 536 ETPT)
- - 13 539 436 € d'autorisations d'engagement dont :
 - - 5 688 920 € en personnel
 - - 5 280 614 € en fonctionnement
 - - 2 569 902 € en investissement

Le montant total des autorisations d'engagement est donc porté après ce budget rectificatif à 168 700 170 €.

- - 13 417 881 € de crédits de paiement dont :
 - - 5 688 920 € en personnel
 - - 4 745 829 € en fonctionnement
 - - 2 983 131 € en investissement

Le montant total des crédits de paiement est donc porté après ce budget rectificatif à 177 170 088 €.

- - 11 273 623 € de prévisions de recettes

Le montant total de prévisions de recettes est donc porté après ce budget rectificatif à 166 888 841 €

- + 13 417 881 € de solde budgétaire pour ce budget rectificatif. Le solde budgétaire est donc porté après ce budget rectificatif à – 10 281 246 €.

Article 2-

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes pour l'ensemble de Grenoble INP - UGA, SACD compris :

- 36 736 760 € de trésorerie (soit une variation de 22 711 884 € par rapport au Budget Initial 2024)
- - 6 524 209 € de résultat patrimonial (soit une variation de 3 587 372 € par rapport au Budget Initial 2024)
- - 2 939 927 € de capacité d'autofinancement (soit une variation de – 2 588 284 € par rapport au Budget Initial 2024)
- 12 376 916 € de fonds de roulement (soit une variation de + 4 596 176 € par rapport au Budget Initial 2024)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Nombre de présents : 25
Nombre de pouvoirs : 6
Total présents et représentés : 31
Nombre de votants : 31
Nombre d'abstentions : 2
Total des suffrages exprimés : 29

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 29

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

Transmis au Rectorat le 13/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.